

Les agresseurs qui utilisent les enfants pour contrôler leur partenaire

Pour exercer son contrôle sur la mère des enfants, l'agresseur menace souvent d'enlever les enfants ou les enlève carrément.

« Il m'a menacée que si je partais, si j'allais n'importe où... et qu'il ne savait pas où j'étais, il prendrait les enfants et les amènerait quelque part où je ne saurais pas les retrouver. Alors, j'avais peur de toutes les façons possibles et il m'avait tellement rempli la tête que je ne faisais rien et ne disais rien. Je me taisais. »

Menacer de faire du mal aux enfants ou de les tuer est une autre forme de violence émotive que l'agresseur utilise parfois pour contrôler sa partenaire.

« Il y a eu des occasions où il a littéralement détruit la maison et je devais nettoyer les dégâts ou il aurait fait mal aux enfants. »

L'agresseur a parfois directement recours à la violence à l'endroit des enfants comme moyen de contrôler sa partenaire.

« Si je me comportais pas comme il le voulait, il punissait les enfants et la seule façon d'empêcher ça, c'était de me tenir en avant de lui pour recevoir les coups de poing. Et s'il ne pouvait pas contrôler les enfants, c'est moi qu'il frappait. Il disciplinait les enfants et sa technique, c'était de menacer de les tuer et il leur montrait comment il ferait ça sur le chien ou le chat. »

Lorsqu'une relation de violence prend fin, l'agresseur peut tenter d'exercer son contrôle sur son ex-partenaire en prenant les enfants auprès desquels il a un meilleur accès.

« [Il] avait la garde des enfants toutes les deux fins de semaine, mais les enfants ne voulaient pas aller avec lui... [Les enfants] pleuraient et ne voulaient pas aller avec leur père. Ils avaient peur sans moi là pour les protéger. Et l'agence de protection de l'enfance savait à qui j'avais affaire! »

Il est important de noter que « dans les foyers où la femme est victime de violence, les enfants courent eux-mêmes un risque accru de violence physique et sexuelle de la part de l'agresseur de leur mère¹ ». □

1. Sudermann et Jaffe. *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999, pg. 2

« Quand il a vu qu'il n'avait plus l'emprise et le pouvoir qu'il avait eu jadis sur mes pensées, mes actions et mes croyances, il a commencé à cesser d'être grossier et odieux envers moi et à l'être envers les enfants. Et si je me conformais pas à ce qu'il voulait, désirait ou demandait, il se mettait à crier et à hurler, à frapper les enfants et à les terroriser alors qu'ils n'avaient que 4 et 5 ans. »

Projet sur la violence
faite aux femmes et
sur la réaction du
système judiciaire
de l'Î.-P.-É.

Centre Muriel
McQueen Fergusson
pour la
recherche sur la
violence familiale

www.isn.net/~tha/womanabuseresearch/

Les citations présentées dans le présent document proviennent de femmes de l'Î.-P.-É. qui ont été interviewées en 1999 dans le cadre du Projet sur la violence faite aux femmes et sur la réaction du système de justice de l'Î.-P.-É., un projet mené par une équipe de recherche du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale.